

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ST JEAN DE DIEU, fondateur de l'ordre de la Charité.—PRIÈRE DE LA NEUVAINA A SAINT FRANÇOIS-XAVIER.—CHRONIQUE DIOCÉSAINNE ET PROVINCIALE; le mercredi des cendres; Son Excellence Dom Henri Smeulders à l'asile Nazareth; la neuvaïne de Saint François-Xavier; fa-veurs accordées à M. l'abbé Provencher; changements ecclésiastiques, archidiocèse de Québec.—CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS, par M. l'abbé Lévêque, P. S. S.—UNE BONNE PENSÉE.—LE THÉÂTRE.—LE SACERDOCE DANS



SOMMAIRE

LES DIVERSES CONTRÉES DE L'EUROPE, Statistique. — UN SOLDAT FRANÇAIS AU TONKIN.—CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER: le cardinal Bilio; la loi de conversion appliquée aux biens de la Propagande; condamnation de M. H. des Houx, directeur du *journal de Rome*; Mgr Vaughan nommée coadjuteur de S. I. M. le cardinal Manning, extrait d'un mandement de Mgr Besson; les sœurs de charité à Panama; la crise en France.—L'INFLUENCE DU DÉVOUEMENT.—Décès de la semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance,

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

LE NUMÉRO
2 cents

Permis d'imprimer: † EDOUARD CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux: Nos, 6, 8 et 10 rue Saint-Vincent

MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE HEURES

| | | | |
|-----------|---|------|-----------------------------------|
| Lundi, | 3 | Mars | — Saint-Janvier. |
| Mercredi, | 5 | " | — Saint-Clet. |
| Vendredi, | 7 | " | — Sainte-Famille de Boucherville. |

FÊTES DE LA SEMAINE

DIMANCHE, 2 Mars, — 1er dimanche du Carême.
1^{ere} classe, Semi-double, ornements violets.

Lundi, 3 — De la Férie, ornements violets.

Mardi, 4 — Saint Casimir, C. semi-double, ornements blancs.

Mercredi, 5 — De la Férie, ornements violets. QUATRE TEMPS.

Jeudi, 6 — De la Férie, ornements violets.

Vendredi, 7 — Sainte Lance et saints Clous, db. maj., orn. rgs. QUATRE TEMPS.

Samedi, 8 — Saint Jean de Dieu, C. double, ornements blancs. QUATRE TEMPS.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — Dimanche, 2 mars, ordination à 6 h ; confirmation à 7 h $\frac{1}{2}$.

Les reliques de sainte Janvière seront exposées toute la journée à l'occasion de sa fête. Le soir, à la place du salut, il y aura vénération de la relique.

Jeudi 6, à 7 h. du soir, exposition des reliques, qui se continuera pendant huit jours. Chaque soir à la prière, il y aura vénération d'une relique.

Vendredi 7, à 7 h., grand'messe des saintes Reliques. Indulgence plénière.

Samedi 8, à 6 h., ordination.

SAINT JEAN DE DIEU, FONDATEUR DE L'ORDRE DE LA CHARITÉ.

8 MARS.

Jean naquit en Portugal le 8 mars 1495. A neuf ans il quitta ses parents pour suivre un étranger, qui l'abandonna en route. Il se fit berger, et, plus tard, s'enrôla dans l'armée de Charles-Quint où il mena une vie fort dérégulée. Ayant appris la mort de sa mère et la retraite de son père dans un couvent, où il avait fini saintement ses jours, Jean résolut de se convertir.

Retiré en Andalousie, il se fit de nouveau berger, et consacra une grande partie de ses jours et de ses nuits à la prière et à la mortification. A Gibraltar, dans l'intention d'insinuer la pénitence aux pécheurs, il se mit à vendre des images et des livres de piété. Jean, voulant satisfaire à la dévotion qu'il avait toujours eue pour Marie fit un pèlerinage à Notre-Dame de Guadelupe, et promit à Dieu de consacrer toute sa vie au service des pauvres. Il loua, à Grenade, une maison, où il ramassa tous les malades abandonnés et tous les pauvres qu'il rencontra dans les rues ; il se dévoua corps et âme à leur secours, et cet établissement eut un étonnant succès.

Telle fut l'origine de l'ordre admirable de la *Charité*. L'archevêque de Grenade favorisa le saint fondateur par tous les moyens, ainsi que l'évêque de Tuy, qui lui donna le premier habit de l'ordre et lui imposa le nom de Jean de Dieu. Un grand nombre de disciples se réunirent autour de lui ; les maisons se multiplièrent, et de l'Espagne se répandirent en France, en Italie, dans toute l'Europe.

Les travaux du saint homme étaient excessifs, ses autérités l'étaient plus encore ; il couchait sur une natte avec une pierre pour oreiller ; il jeûnait tous les vendredis au pain et à l'eau, et ne mangeait que quelques légumes les autres jours ; il marchait toujours nu-pieds et la tête découverte. Son humilité et sa douceur tenaient du prodige : un jour un libertin lui donna pour aumône un soufflet ; Jean lui présenta l'autre joue avec tant de bonheur que ce misérable, touché jusqu'au fond de l'âme, se convertit.

Jésus et Marie plusieurs fois se manifestèrent à lui dans ses ferventes extases : il vit un jour la Mère de miséricorde qui, tenant en main une couronne d'épines, lui dit : " Jean, c'est par les épines que tu dois mériter la couronne du ciel. — Je ne veux, répondit-il, cueillir d'autres fleurs que les épines de la Croix ; ces épines sont mes roses. " Un autre jour, ayant trouvé dans la rue un pauvre à l'extrémité, il le chargea sur ses épaules, le mit dans un lit, et, voulant lui laver les pieds, il les trouva percés de plaies : " Jean, lui dit alors Jésus, c'est moi ; tout ce que tu fais aux pauvres, c'est à moi que tu le fais ; " et la vision disparut.

Ses forces à la fin se trouvèrent épuisées par ses pénitences, sa prodigieuse activité et sa charité inépuisable ; il tomba malade au milieu de ses pauvres désolés et tous en larmes, et, le 8 mars 1550,

il rendit son âme à son Sauveur, en prononçant ces douces et amoureuses paroles : " Jésus, Jésus, je remets mon âme entre vos mains. " Il avait 55 ans.

Beaucoup de miracles s'étant opérés à son tombeau à Grenade, le pape Urbain VIII le béatifia, et il fut canonisé par Alexandre VIII.

Les religieux hospitaliers de Saint-Jean de Dieu sont répandus de nos jours en presque tous les pays de l'Europe, où ils sont au nombre de quinze à seize cents.

PRIÈRE POUR TOUS LES JOURS DE LA NEUVAINES A SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

PRIÈRE A DIEU.

Très sainte et très adorable Trinité, Dieu seul en trois personnes, je me prosterne ici devant vous ; je vous adore avec les sentiments de la soumission la plus profonde ; et plein de confiance en votre infinie bonté, je viens vous supplier très humblement de m'accorder la grâce que vous m'avez inspiré vous-même de vous demander.

Je sais, ô mon Dieu, que je suis très indigne de vos bienfaits ; mais la douleur que j'ai de mes péchés, et la résolution où je suis de ne plus vous offenser, me font espérer que vous ne me rejetterez pas de devant vous. Daignez donc, ô Père des miséricordes, père infiniment bon, daignez écouter ma prière, voyez mes besoins, et soyez-en touché.

Je ne puis recourir qu'à vous, j'y viens sur votre parole ; exaucez-moi je vous en conjure par le sang de Jésus-Christ mon sauveur, votre aimable Fils, répandu pour moi ; par l'Immaculée Conception de Marie, sa glorieuse mère, toujours Vierge, et par les mérites de saint François-Xavier que j'invoque particulièrement dans cette Neuvaine.

Agréez, ô mon Dieu, la confiance que j'ai en votre serviteur, et faites que son intercession, qui a été si salutaire à tant d'autres, me devienne aussi favorable. Ainsi soit-il.

Oraison A SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

Bienheureux apôtre de Jésus-Christ, saint François Xavier, je viens avec une humble confiance implorer aujourd'hui votre protection, et vous supplier de me servir d'intercesseur auprès du Père des miséricordes. Vous avez toujours été si zélé pour le bien des âmes, et si charitable à les assister dans tous leurs besoins ; vous donnez encore tous les jours des marques si éclatantes du pouvoir que vous avez dans le ciel ; grand saint, ayez la même charité pour moi ; employez pour moi votre crédit auprès de Dieu ; obtenez-

moi la grâce que je lui demande par la neuvaine que je fais en votre honneur.

Vous alliez autrefois jusqu'aux extrémités du monde, pour faire du bien à des barbares et à des ennemis de la foi : vo ci, ô mon père, un enfant de l'Eglise qui vient à vous, qui vous honore, qui bénit Dieu de tout son cœur des grâces dont il vous a comblé, qui vous choisit pour son protecteur, et qui vous invoque avec une entière confiance. Seriez-vous moins sensible à ses besoins; seriez-vous moins bon et moins puissant aujourd'hui que vous ne l'étiez alors.

Ceux qui vous réclament font encore tous les jours une heureuse expérience de cette puissance et de cette bonté ; n'y aurait-il que moi qui ne ressentirais pas les doux effets de votre bienfaisante charité ? Non, mon aimable protecteur, vous ne me refuserez pas ; la confiance que j'ai en vous est trop grande, pour ne pas croire que vous exaucerez ma prière, que vous vous intéresserez pour moi, afin que j'obtienne la grâce que je demande.

Je vous en supplie par la sang précieux de Jésus-Christ, et par l'immaculée conception de la sainte Vierge. Comme l'un et l'autre ont toujours été les plus tendres objets de votre dévotion, et que vous avez promis d'écouter favorablement tous ceux qui recourraient à vous en les invoquant, je les invoque, ô bienheureux apôtre, et j'espère que j'aurai part à vos promesses. Ainsi soit-il.

ANTIENNE DE LA PASSION.

Jésus-Christ s'est rendu pour l'amour de nous obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a élevé, et lui a donné un nom qui surpasse tous les autres noms.

V. Seigneur, ayez pitié de nous.

R. Jésus Christ, exaucez-nous.

Oraison.

Nous vous supplions, Seigneur, d'avoir pitié de cette famille pour laquelle Jésus-Christ a bien voulu se livrer entre les mains des impies, et endurer le supplice de la croix ; lui qui vit et qui règne avec vous dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ANTIENNE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Votre conception immaculée, ô sainte Vierge, Mère de Dieu, a annoncé la joie à tout l'univers ; car c'est de vous qu'est né le soleil de justice, Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous délivrant de la malédiction, et confondant la mort, nous a donné la vie éternelle.

V. Célébrons avec joie la conception immaculée de la glorieuse Vierge Marie.

R. Afin qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils.

Oraison.

Accordez-nous, Seigneur, le don céleste de votre grâce, afin que, comme l'enfantement de la bienheureuse Vierge a été pour nous le commencement du salut, la mémoire de son immaculée conception nous soit aussi un accroissement de repos et de paix ; nous vous en prions par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vit et qui règne avec vous et le Saint-Esprit dans l'éternité des siècles.

Ainsi soit-il.

CHRONIQUE DIOCÉSAINNE ET PROVINCIALE.

Il y avait foule mercredi dernier dans toutes les églises pour recevoir les Cendres et assister au saint sacrifice de la messe.

SON EXCELLENCE DOM HENRI SMEULDERS a visité vendredi, 22 février, l'asile Nazareth qui comprend les salles d'asile pour les jeunes garçons et les jeunes filles et l'institut des jeunes aveugles, sous la direction des sœurs Grises.

C'était une fête et une grande fête pour l'asile Nazareth que cette visite, si ardemment désirée, du délégué de notre saint père, qui venait avec sa paternelle bonté s'intéresser aux travaux de ces jeunes enfants, et apporter ses consolations et ses bénédictions aux pauvres aveugles.

Son Excellence est arrivée à une heure et demie. Auprès d'Elle se trouvaient : M. le curé Rousselot, fondateur de l'asile ; M. de Bie, premier secrétaire de Dom Henri Smeulders ; le R. P. Lefebvre, supérieur des Oblats ; MM. les abbés Vacher et Filiatreault, de Saint-Jacques ; M. Gaudin, S. S., aumônier de l'asile ; la Rde mère générale des sœurs Grises, son assistante, et la supérieure de l'asile Nazareth.

Les enfants de la salle d'asile ont fait divers exercices de lecture, de numération, de géographie, et un des plus jeunes a adressé un touchant compliment à Son Excellence qui dans sa réponse a exhorté ces jeunes enfants à bien profiter des leçons que leur donnent les bonnes sœurs, et surtout à conserver toujours la piété et la foi. Puis on s'est levé et on a suivi les élèves, qui, tambour battant et en chantant, se sont rendus dans la grande salle.

Ici se place un épisode qui nous a profondément ému, et dont nous sommes à juste titre excessivement fiers.

Comme nous nous inclinions sur le passage de Son Excellence, Elle a daigné nous tendre la main, faire quelques pas avec nous

et nous dire que la *Semaine religieuse* était une très bonne publication, très bien faite et dont elle attendait les meilleurs résultats pour notre pays. Heureux et troublé à la fois par un témoignage si précieux pour notre chère *Semaine*, nous n'avons pu que balbutier : " Alors Son Excellence est satisfaite et n'a pas de reproches à nous adresser." " Non, non, a répondu Son Excellence, votre journal est très bon, j'en suis très content."

Nos fidèles abonnés seront aussi heureux que nous de cette haute approbation donnée à notre œuvre ; ce sera pour eux la meilleure récompense pour les encouragements qu'ils nous ont prodigués.

Dès que Son Excellence fut arrivée dans la salle où étaient rassemblés les aveugles et qu'Elle eut pris place sur l'estrade, un chœur de bienvenue fut exécuté avec beaucoup d'art. Les *solis* étaient chantés par une jeune aveugle, Eugénie Tessier, dont la voix sympathique et douce, émut tous les assistants. Vint après la lecture *avec les doigts* d'un compliment, puis des exercices d'écriture : écriture avec points à l'usage des aveugles, écriture ordinaire avec un crayon. Le jeune Edouard Clarke, aussi bon violoniste que pianiste, joua ensuite un morceau de violon sur des motifs de la *Traviata*.

Son Excellence, prenant alors la parole, remercia les enfants de l'accueil qu'ils lui avaient fait. En les contemplant, on éprouve un sentiment de douleur, car, pour eux, la lumière du soleil n'existe pas. Qu'ils se consolent cependant, le Créateur répandra d'autant plus sa lumière dans leurs âmes. Par sa grâce il les consolera, il les récompensera par sa lumière éternelle. Son Excellence constate avec bonheur les sentiments de résignation et de piété qu'ils viennent d'exprimer.

Que Dieu, ajoute-t-Elle, vous donne la lumière spirituelle, cette lumière que nous aurons un jour le bonheur de voir dans le ciel quand notre âme sera délivrée de sa prison matérielle.

En vérité, si je demande quel est le plus noble des sens, on dit souvent : c'est la vue. Par d'autres arguments, ne pourrait-on pas dire que c'est l'ouïe ; l'ouïe par laquelle on peut s'instruire, on peut apprendre les vérités éternelles. Remerciez donc Dieu de vous l'avoir conservée.

Saint Grégoire raconte qu'un mendiant se trouvait toujours dans l'église où il donnait ses homélies ; il était aveugle et paraissait toujours joyeux, et, comme on lui en demandait la raison, il répondit : " Parce que j'ai pu m'instruire davantage en entendant des homélies, des sermons."

Son Excellence elle-même a connu un aveugle qui l'était devenu dans un âge avancé. Il disait qu'il n'avait jamais été plus heureux, qu'il ne regrettait pas de ne plus voir la lumière.

Pour vous consoler, vous avez aussi un motif supérieur : vous conformer aux desseins de la Providence. La vue aurait pu être pour vous un danger, vous faire tomber dans des tentations, c'est

un acte de la miséricorde divine de vous avoir privés de la vue.

Soyez contents de votre état, et que Dieu vous conserve cette lumière éternelle.

En terminant, Son Excellence a adressé des remerciements aux sœurs qui donnent des soins si excellents et si constants à ces jeunes aveugles, et a félicité le digne curé Rousselot, dût sa modestie en souffrir, de soutenir de sa fortune cet intéressant asile. Puis Son Excellence a donné sa bénédiction à l'assistance.

On visita alors les ateliers de couture, de lingerie, de rempaillage de chaises, et cette intéressante visite se termina par un grand congé accordé par Son Excellence.

Les exercices de la neuvaine de saint François-Xavier, qui commencent aujourd'hui à l'église Notre-Dame, auront lieu le matin à huit heures et demie.

Le dimanche ces exercices se feront à la grand'messe et après les vêpres.

Sa Sainteté Léon XIII, par un indult en date du 27 janvier dernier, a bien voulu accorder à M. l'abbé Provencher, directeur du pèlerinage en terre sainte les faveurs qui suivent :

- 1o. Jurisdiction sur tous les membres du pèlerinage ;
- 2o. Privilège de l'autel portatif tant sur mer que sur terre ;
- 3o. Indulgence plénière à tous les pèlerins pour le jour du départ ou la veille, de même pour le jour du retour ou le lendemain, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, avec prière dans une église pour la propagation de la foi et aux intentions du souverain Pontife ;
- 4o. Dispense du jeûne et de l'abstinence durant tout le trajet, tant sur terre que sur mer.

Ces privilèges ont été confirmés par Mgr l'archevêque.

M. Jules Edouard Desrochers est transféré du vicariat de Sainte-Claire à celui de Saint-Joseph de Lévis.

Le révérend Charles Leclerc est transféré du vicariat de Fraserville à celui de Sainte-Clair.

Le révérend Philippe Honoré Labrecque est transféré du vicariat de Saint-Sébastien d'Aylmer à celui de la Rivière-Ouelle.

AVIS.

On pourra se procurer les livraisons de la SEMAINE RELIGIEUSE déjà parues, au prix de l'abonnement.

CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

SOUVERAINETÉ ET INDÉPENDANCE RESPECTIVE DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Si l'Eglise, dans la poursuite de sa fin, dépendait en quelque manière de l'Etat,—ou si l'Etat, dans la poursuite de la sienne, dépendait de l'Eglise, il n'y aurait en réalité qu'un seul pouvoir suprême et souverain.—La distinction des deux pouvoirs religieux et civil entraîne donc la *souveraineté* et l'*indépendance* de l'un et de l'autre, en tout ce qui se rapporte à la fin qui leur est propre.

I.

SOUVERAINETÉ ET INDÉPENDANCE DE L'ÉGLISE.

L'*origine* des pouvoirs de l'Eglise, — sa *nature*, — sa *fin*, rendent cette vérité évidente.

1o. Que tous les dignitaires de la magistrature, du service civil et de l'armée dépendent du chef de l'état, il n'y a rien de plus juste, puisque c'est de lui qu'ils ont reçu les pouvoirs qu'ils exercent.

Il en serait de même des ministres de l'Eglise s'ils recevaient leurs pouvoirs de cette source.

Or, comme les pouvoirs de l'Eglise ne sauraient venir des maîtres des nations, qui ne les possèdent en aucune manière, elle n'a donc point de compte à leur rendre ; d'où il suit qu'elle est absolument *indépendante* de leur autorité.—Mais c'est de Jésus-Christ que l'Eglise reçoit directement tous ses pouvoirs ; elle ne relève donc que lui, et c'est ce qui constitue ici-bas sa *souveraineté*.

2o. L'Eglise a pour domaine l'univers entier, et elle doit avoir partout la même doctrine et le même culte ; c'est-à-dire qu'elle est de sa *nature une et universelle*.

Dans l'ordre civil, au contraire, le monde est partagé en une multitude de gouvernements, indépendants les uns des autres, et souvent en opposition et en lutte.

Direz-vous que l'Eglise universelle dépend de chaque gouvernement en particulier ? Mais, vous la mettez dans une nécessité habituelle d'obéir à des ordres contradictoires ; ce qui est absurde et entraînerait sa ruine.

Direz-vous que chaque gouvernement civil n'a sous sa dépendance que la partie de l'Eglise qui se trouve sur le territoire de sa domination ? Mais, comme tous ces gouvernements sont indépendants, et que tout ce qui relève de l'un est complètement séparé de ce qui relève des autres, ils tendront inévitablement à mettre

dans les mêmes conditions la partie de l'Eglise soumise à leur autorité.—De plus, dans leurs conflits et leurs luttes, chacun cherchera à faire servir l'Eglise de son territoire au triomphe de sa cause : il y aura alors des combats entre les Eglises des contrées ennemies comme entre leurs armées.

De quelque manière que ce soit que vous mettiez l'Eglise sous la dépendance des gouvernements civils, vous aurez infailliblement et bientôt autant d'Eglises qu'il y a de nations diverses, des Eglises séparées, des Eglises se faisant la guerre,—vous aurez des schismes et des hérésies sans nombre, mais vous n'aurez plus l'Eglise *une* et *universelle* de Jésus-Christ.—Ce double caractère de l'Eglise est la preuve de son *indépendance* et de sa *souveraineté*.

30. La *fin*, la mission de l'Eglise, nous amène forcément à la même conclusion.

Les gouvernements civils ne connaissent point le chemin du paradis, et ils régiraient l'Eglise qui doit nous y conduire ?

Ils ne voient que les choses de la terre, et on leur donnerait le contrôle de celles du ciel ?

Ils peuvent à peine suffire aux exigences de la vie présente, et il faudrait s'en remettre à eux pour ce qui regarde la vie future ?

Il faudrait prouver que les intérêts temporels l'emportent sur ceux de l'éternité,—que la vie présente vaut mieux que la vie future,—que la *fin* suprême doit être subordonnée à la *fin* secondaire,—toutes choses absurdes,—pour être en droit de nier l'*indépendance* et la *souveraineté* de l'Eglise.

40. Les faits confirment ces principes.

Jésus-Christ n'a point demandé de permission ni à Pilate, ni à Hérode, pour prêcher sa doctrine sur leur territoire et choisir ses apôtres parmi leurs sujets.

Ne consultant que sa propre puissance, il a chargé ses apôtres de convertir le monde, sans même donner aux princes temporels notification de ses desseins.

Aussi, les apôtres se sont partagés le monde comme un héritage.—Pierre établit sa chaire à Rome, à côté du trône des Césars et en dépit de leurs édits de proscription, pour signifier que désormais il partagera avec eux l'empire du monde, et que sa puissance ne dépend pas de la leur.

Telle a toujours été la conduite de l'Eglise : elle entre dans un pays, s'y établit, s'y affermit, y exerce ses pouvoirs, quelque soient les dispositions du gouvernement civil à son égard.—C'est ainsi qu'elle affirme, à l'imitation de Jésus-Christ, son *indépendance* et sa *souveraineté*.

II.

SOUVERAINETÉ ET INDÉPENDANCE DE L'ÉTAT.

Pour assurer les droits de l'Eglise, il n'est pas nécessaire de déroger outre mesure ceux de l'État, comme le font certains écri-

vains, et dont l'Eglise est la première à condamner les exagérations, comme elle serait la première à en souffrir.

Sous la réserve de la suprématie de l'Eglise, que nous établirons et expliquerons, nous devons, comme nous l'avons fait pour l'Eglise de la domaine religieux,—proclamer l'*indépendance* et la *souveraineté* de l'Etat dans tout ce qui se rapporte directement à sa fin, c'est-à-dire dans les affaires purement politiques et temporelles.

Avant la venue de Jésus-Christ, l'Etat jouissait, en vertu des volontés de l'Auteur de la nature, de cette indépendance et de cette souveraineté ; or, comme en établissant son Eglise Jésus-Christ ne l'a point chargée des intérêts temporels des peuples, la nature de l'autorité et de la fin des gouvernements civils n'a pas été substantiellement changée.—Ils gardent donc leur *indépendance* et leur *souveraineté*.

Cette vérité est certainement exprimée dans l'Evangile. Comme les Juifs s'imaginaient que le Messie, Sauveur des âmes, serait en même temps roi temporel d'une sorte de monarchie universelle, Jésus-Christ déclare que son royaume n'est pas de ce monde : *Regnum meum non est de hoc mundo*. Ce qui ne veut pas dire, comme quelques-uns l'ont prétendu, que l'Eglise n'a pas d'existence sociale ici-bas, mais ce qui signifie, selon que l'entendent tous les commentateurs, que l'Eglise, dont les pouvoirs viennent directement du ciel, n'a pas pour but de s'occuper des choses temporelles et terrestres, mais bien de celles qui se rapportent à la sanctification des âmes et à la vie future.

Pourvu que l'Etat reconnaisse l'indépendance et la souveraineté de l'Eglise dans toutes les matières religieuses, pourvu qu'il ne fasse rien dans l'ordre civil qui puisse la gêner dans l'accomplissement de sa mission ou entraver l'exercice de ses pouvoirs, l'Eglise, de son côté, le proclame souverain et indépendant dans tout le reste.

Le conférencier nous a ensuite rappelé comment les pontifes romains, en défendant leur propre cause, se sont toujours fait un devoir de proclamer les droits du pouvoir civil, même lorsque celui-ci se faisait persécuteur.—Nous avons noté ces paroles que le cardinal Antonelli, parlant au nom de Pie IX, adressait au comte Daru, ministre de Napoléon III : " Les affaires politiques sont, " d'après l'ordre de Dieu et l'enseignement de l'Eglise, du ressort " du pouvoir temporel, sans *dépendance aucune* d'une autre *auto-* " *rité.*" Et ces autres paroles de Pie IX lui-même, dans son encyclique du 6 janvier 1873 : " C'est la doctrine de l'Eglise catholique, " doctrine reçue de la bouche du Christ et enseignée par les apôtres, " qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à " Dieu. D'où il suit que l'administration des choses civiles appar- " tient *en propre* à l'empereur, et que celle des choses ecclésiastiques est *entièrement* confiée aux prêtres."

Le conférencier a terminé en nous disant que les défenseurs de l'Eglise sont d'autant plus forts et plus sûrs d'être écoutés qu'ils

évitent les exagérations et savent reconnaître et respecter les droits du pouvoir civil ; tandis qu'une conduite contraire ne peut créer que des malentendus et attirer de tristes représailles.

Rendons à Dieu ce qui est à Dieu, respectons et défendons les droits sacrés de son Eglise ; — mais en même temps rendons à César ce qui est à César, car Dieu et l'Eglise l'ordonnent ; en agissant de la sorte, nous rendons encore à Dieu et à son Eglise l'obéissance qui leur est due.

LE SACERDOCE DANS LES DIVERS CONTRÉES DE L'EUROPE.

Un savant allemand, le Dr Bracelli, dans un important travail statistique donne les chiffres suivants concernant la situation ecclésiastique de l'Europe :

Prêtres et population.

| | | | | |
|--------------------------|---|------------|------|--------------|
| L'Italie compte..... | 1 | prêtre sur | 277 | catholiques. |
| L'Espagne compte..... | 1 | “ “ | 419 | “ |
| Le Portugal compte..... | 1 | “ “ | 455 | “ |
| La France compte..... | 1 | “ “ | 822 | “ |
| L'empire allemand compte | 1 | “ “ | 866 | “ |
| L'Angleterre compte..... | 1 | “ “ | 1076 | “ |
| La Belgique compte..... | 1 | “ “ | 1100 | “ |
| L'Autriche compte..... | 1 | “ “ | 1216 | “ |
| La Russie compte..... | 1 | “ “ | 1416 | “ |

Le Dr Bracelli a dressé une statistique semblable pour les religieux et les religieuses :

Religieux

| | | | | |
|------------------------------|---|---------------|--------|--------------|
| La Belgique compte..... | 1 | religieux sur | 1,507 | catholiques. |
| La France compte..... | 1 | “ “ | 1,568 | “ |
| La Suisse compte..... | 1 | “ “ | 2,650 | “ |
| L'Autriche Hongrie compte... | 1 | “ “ | 7,518 | “ |
| L'Espagne compte..... | 1 | “ “ | 20,950 | “ |

Religieuses.

| | | | | |
|------------------------------|---|----------------|------|-------------|
| La Belgique compte..... | 1 | religieuse sur | 291 | catholiques |
| La France compte..... | 1 | “ “ | 324 | “ |
| La Suisse compte..... | 1 | “ “ | 544 | “ |
| L'Autriche Hongrie compte... | 1 | “ “ | 1225 | “ |
| L'Espagne compte..... | 1 | “ “ | 1212 | “ |

UNE BONNE PENSÉE.

Celui qui ne l'a pas éprouvé, ne pourra croire combien importe pour notre sanctification d'être attentif à ne point être infidèle dans les petites choses ; le démon se sert de ce moyen pour nous porter à être infidèles dans les grandes.
(*Sainte Thérèse.*)

Saint Laurent Justinien était plus attentif à éviter les légers manquements que les fautes considérables, et il en donnait deux raisons : Quand on a horreur des moindres péchés, on a horreur des grands. Il suffit d'avoir la foi, et de n'être pas dépourvu de sens pour fuir les péchés qui rendent dignes de la damnation éternelle ; mais le propre des serviteurs de Dieu, c'est de craindre les fautes légères plus que la mort ; celui qui craint Dieu, dit l'Esprit-Saint, ne néglige rien, n'omet rien.

Il y avait des communautés, comme celle de la Trappe, où un religieux qui se rendait coupable d'une faute considérable, était puni très légèrement, si on le punissait ; mais on n'épargnait point ceux qui manquaient aux petites choses ; l'avantage spirituel des particuliers le demandait, c'est le grand moyen de conserver dans une maison la régularité religieuse.

PRIÈRE.— Mon Dieu, je prends la très ferme résolution d'être très fidèle aux plus petites choses. Je veux y être fidèle pour ne point tomber dans de grandes fautes, et pour vous témoigner que je vous aime.

LE THÉÂTRE.

“ Je me demande, disait Démosthènes aux Athéniens, s'il est jamais arrivé ou s'il arrivera jamais à un homme, après avoir dissipé son avoir en dépenses inutiles, de trouver dans ce qu'il n'a plus de quoi subvenir abondamment aux dépenses nécessaires. ”

Ainsi le prince des orateurs s'exprimait à mots couverts pour déterminer les Athéniens à affecter désormais les fonds de théâtre à soutenir la guerre contre Philippe de Macédoine, l'ennemi mortel d'Athènes. Connaissant la passion furieuse de ses concitoyen pour les spectacles, il n'osait s'exprimer librement et craignait pour sa vie.

Nous ne recourons pas à des précautions semblables, nous chrétiens, pour combattre le théâtre, les dépenses et la corruption qu'il produit. Pourquoi des personnes naturellement généreuses n'ont-elles souvent que peu ou rien à donner pour les œuvres catholiques en souffrance ?

Où est-il passé cet argent qui aurait couvert la nudité du pauvre,

fourni une bouchée de pain au vieillard sans asile, sauvé les âmes des enfants de la corruption de l'intelligence et du cœur ? N'a-t-il pas servi à nourrir des troupes d'acteurs, d'actrices, de cantatrices, de bayadères de tout nom et de tout métier, cette engeance que le paganisme lui-même avait nommée la *race des histrions* ? Cette gent est couverte de soie, ruisselle de pierreries, vit dans le luxe des orgies et des festins. Pourquoi ? Parce que des spectateurs — souvent des catholiques — sont allés porter au théâtre l'argent qui aurait sauvé tant de malheureux du crime et de la misère. Et qu'entend-on souvent de la part des habitués des théâtres, des concerts, des cafés-chantants et autres industries semblables, qu'entend-on quand les bonnes œuvres vont frapper à leur porte ? “ Oh ! disent-ils, savez-vous qu'il faut un argent fou pour vivre en ville ! Les dépenses sont extraordinaires, et je n'ai plus, ou presque plus de superflu. ”

Que d'écoles catholiques vivraient ! que d'âmes seraient sauvées par l'argent que des chrétiens de nos grandes villes vont porter au théâtre pour y recevoir des leçons de corruption !

Des leçons de corruption, oui, nous maintenons le mot pour sévère qu'il soit, et les titres seuls des pièces qu'on joue, qu'on monte et qu'on va entendre, ne justifient que trop notre jugement.

Pourrions-nous seulement donner les titres de certaines pièces à la mode sans scandaliser nos lecteurs ? Non, nous n'oserions le tenter. Et qui voit-on à ces représentations ? Des mères de famille entourées de leurs filles ! Et que vont-elles apprendre là ? Nous n'osons répondre, mais un évêque, saint Cyprien, a fait la réponse : “ Là, dit-il, l'adultère s'apprend par les yeux, le mal attire avec tout l'empire que lui donne la publicité. Aussi cette matrone, qui, peut-être, était chaste en entrant, l'est-elle encore au sortir du spectacle ? ”

Écoutez encore Tertullien, qui semble photographier ce qu'on représente aujourd'hui sur nos théâtres : “ Le théâtre est le sanctuaire de l'amour profane. On n'y va que pour chercher le plaisir. Là, l'amour impudique entre dans le cœur par les yeux et par les oreilles. Là se voient l'adultère, l'infidélité, les intrigues de la séduction et le déshonneur des époux ; d'indécents bouffonneries ; des pères joués par leurs enfants et par leurs valets, des vieillards imbéciles et débauchés ! ”

Voilà ce qu'on paie, ce qu'on prône, ce qu'on va voir. Mais, dirait-on, Tertullien est trop sévère !... Soit, écoutons un païen, Cicéron, dans ses *Tusculanes* : “ Oh ! la belle école que le théâtre, s'écrie-t-il ! Si on ôtait tout ce qu'elle a de vicieux, il n'y aurait plus de spectateurs ! ”

Et c'est à cette école que des mères chrétiennes conduisent leurs filles !

C'est pour cette école qu'on dépense l'argent qui aurait soutenu des écoles catholiques ! Là, on va perdre son âme et l'argent qui aurait sauvé l'âme des enfants !

On aura beau nous dire qu'on n'y voit pas de mal et qu'on sait par expérience que le danger n'est pas réel, nous aimons mieux croire à l'aveu sincère et à l'expérience de saint Augustin : " Je courais, dit-il, à ces représentations, j'y cherchais les images de ma propre faiblesse et l'aliment des feux dont j'étais dévoré. Tout homme jaloux de garder sa vertu doit indispensablement s'abstenir des théâtres."

On se demande quelquefois pourquoi les caractères deviennent rares au sein de la meilleure société, pourquoi les grandes traditions sont mises en oubli, pourquoi tel héritier d'un nom illustre trahit tout à coup les espérances qui reposaient sur lui ? N'en doutons pas, dans ces défections lamentables, dans ces ruines morales mille fois plus affligeantes que toutes les pertes matérielles, le théâtre est souvent pour une large part.

Que faudrait-il cependant, se demande le *Courrier* de Bruxelles, pour déconsidérer et faire peu à peu désertier les théâtres, ces écoles d'immoralité ? Que la classe dirigeante, que ceux qui ont le plus de crédit par leur rang, leur fortune ou leur mérite personnel, se fissent non seulement un devoir (car ce devoir existe), mais un point d'honneur et de dignité de ne jamais consacrer par leur présence des spectacles où le libertinage est couvert de fleurs et l'adultère apothéosé.

UN SOLDAT FRANÇAIS AU TONKIN.

La *Semaine* d'Orléans publie la lettre suivante d'un des jeunes soldats qui font partie de l'expédition française au Tonkin. Nous nous empressons de l'insérer, parce qu'elle fait l'éloge tout à la fois et de l'armée et des missionnaires.

" Monsieur le supérieur, — Vous avez sans doute appris par ma famille mon départ pour la Cochinchine, où je débarquai le 5 juillet. Ma compagnie fut désignée pour la province d'Annam, ce qui me procura l'honneur d'assister au bombardement de Thuan-Am, qui dura trois jours, et à sa prise, qui eut lieu le 20 août.

" Depuis cette époque, à la suite de quelques escarmouches, nous avons eu plusieurs morts et blessés ; mais pour moi je n'ai rien eu. A qui le dois-je ? Le 27 mai, je rencontrai ma famille à 11 heures du soir à la gare de Lyon, et ma mère me passa au cou une petite médaille de la sainte Vierge en me disant : " Léon, conserve cette médaille par amour pour moi." Je le promis ; et tous les soirs encore je baise ma médaille, remerciant la sainte Vierge, non seulement de n'avoir pas été blessé, mais d'avoir gagné les galons d'adjudant et d'avoir été cité à l'ordre du jour pour m'être spécialement distingué à la prise des forts.

" Maintenant nous sommes à Thuan-Am en vainqueurs. Tout

a été brûlé ; il ne reste plus que 17 forts debout avec 5 à 600 pièces de canon.

“ Nous avons la consolation d'avoir les missionnaires français qui viennent nous voir et nous encourager. Ainsi, il n'est pas rare de voir un missionnaire entrer dans la *payotte*, s'asseoir entre deux troupiers et entamer la conversation. En cinq minutes le cercle est formé, et l'on passe d'heureux instants à entendre un prêtre français vous parler avec cœur et de la famille et de la France. Ces conversations amicales font plus d'effet qu'un sermon, car elles vont au cœur ; et combien ai-je vu les soldats se retourner pour essayer une larme qu'ils ne pouvaient retenir ! Mais pas un sourire moqueur et pas une parole déplacée. Tout soldat qui rencontre un missionnaire le salue comme un officier, et nous rendons les honneurs à Mgr l'évêque de Hué, Mgr Casar, qui a été décoré après la prise, le 20 août.

“ Qu'il est beau, monsieur le supérieur, de voir nos soldats, catholiques ou non, courir sur le bord de la rivière en apercevant la jonque épiscopale et en criant : “Voilà monseigneur !” Chacun l'attend avec impatience. A peine Sa Grandeur a-t-elle mis pied à terre, elle tend la main au moindre soldat en lui disant : “Bonjour, mon ami.”

“ Vous voyez donc, monsieur le supérieur, que nous ne pouvons pas nous plaindre à Thuan-Am. Nous manquons de bien-être, mais nous ne sommes pas en campagne pour avoir toutes nos aises, et nous sommes bien dédommagés par la présence de nos missionnaires qui réussissent toujours à relever le courage de ceux qui sont tentés de se démoraliser, en nous parlant si bien de tout ce qui nous est cher, la Famille et la Patrie.....

“ E...”

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE.

—Le cardinal Bilio, qui vient de mourir, âgé de 57 ans, avait passé la plus grande partie de sa vie dans la congrégation de Saint-Paul, où il professa avec beaucoup de talent dans les diverses maisons de son ordre.

Pie IX le créa cardinal en 1866 ; en cette qualité il présida, au concile du Vatican, la commission du dogme. Ce fut lui à qui Pie IX confia la rédaction du *Syllabus*.

De tous les membres du sacré Collège, le cardinal Bilio était celui que Léon XIII consultait le plus volontiers sur la direction spirituelle de l'Église.

* *

—Un grand procès vient d'être jugé par la Cour de cassation de Rome. Le gouvernement italien a voulu appliquer la loi de con-

version aux biens de la Propagande. Se considérant avec raison comme une institution internationale, la Propagande a appelé devant les tribunaux de la décision du gouvernement.

L'arrêt de la Cour de cassation oblige la Propagande à convertir ses immeubles en rentes publiques. Il y a là une nouvelle usurpation de la part du gouvernement italien. Les gouvernements sont saisis de la question qui a évidemment un caractère international.

* *

— M Henry des Houx, un Français qui, après avoir vaillamment défendu la cause sacrée de l'Église, dans la *Défense*, est allé à Rome fonder et diriger le *Journal de Rome*, vient d'être traduit en Cour d'assises pour un article dans lequel il revendiquait les droits incontestables du souverain Pontife en l'appelant le pape-roi.

Dans son interrogatoire, M. H. des Houx a affirmé sa foi et son dévouement.

“ M. le président.—Avez-vous, oui ou non, offensé la loi plébiscitaire, reconnaissez-vous Rome comme la capitale de l'Italie ?

“ M. des Houx.—Cela, M. le président, vous ne me le ferez jamais dire. Je ne puis pas le dire : j'écris tous les jours le contraire.

“ Et voyez un peu ma situation ? Si je disais, si j'écrivais ce que M. le procureur général et M. le président déclarent la saine doctrine, j'encourrais la censure de mon maître, de mon chef, de mon souverain le pape ; j'encourrais même en mes écrits l'interdiction de l'*Index*.

“ Si je dis que je ne reconnais pas comme légitime l'ordre de choses italien, on me mène en Cour d'assises.

“ Eh bien ! entre les deux censures, je choisis la vôtre.”

Le résultat n'était pas douteux ; le gouvernement voulait une condamnation ; M. des Houx et le gérant du journal ont été condamnés chacun à un mois de prison, 500 francs d'amende et aux frais du procès.

Cette condamnation a une extrême gravité ; elle est un empiètement nouveau sur le droit et la liberté du saint-Siège. Désormais, d'après cet arrêt, nul journal ne pourra publier, en Italie, les légitimes protestations du saint-Siège. Que devient la liberté du pape ?

De tous côtés, M. Henry des Houx a reçu, non des condoléances, mais des félicitations. Un prélat élevé en dignité lui rappelle ces paroles de Louis Veuillot : “ Il y a des moments où l'on est forcé d'écrire des articles à cent jours de prison la ligne.”

Et comment les catholiques, comment les défenseurs de la papauté, soit par la parole, soit par la plume, pourraient-ils faiblir quand le pape montre une si grande fermeté ? N'a-t-il pas dit récemment à un membre de la noblesse romaine : “ Nous ne transigerons jamais, tant que ne Nous sera pas rendue notre entière liberté et notre pleine indépendance. Jusque-là, Nous continuerons à vivre comme vivaient Nos glorieux prédécesseurs dans les

“ trois premiers siècles de l'Eglise, certains que Nous sommes que l'assistance de Dieu ne nous manquera pas, et que les portes de l'enfer ne pourront prévaloir.”

..*

Mgr Vaughan, évêque de Saldford, vient d'être nommé coadjuteur, avec future succession de Son Eminence le cardinal Manning, archevêque de Westminster.

Mgr Vaughan était évêque de Saldford depuis 1872.

..*

D'après un article de la constitution française, des prières publiques doivent être dites dans les églises au moment de la rentrée des chambres. A cette occasion, Mgr Besson, évêque de Nîmes, a adressé un mandement dont nous détachons le passage suivant où respire le plus pur patriotisme :

“ C'est aussi le Dieu des armées que nous implorons, *Dominus Deus exercituum!* Ce Dieu marche devant elles et brise sous leurs coups, quand il lui plaît, les remparts de pierre et les portes d'airain. La France le sait, et quoi qu'on fasse, elle ne l'oubliera jamais. Non, le Dieu qui exauça à Tolbiac les prières de Clovis, à Bouvines, celles de Philippe Auguste, à Orléans, celles de Jeanne d'Arc, n'a point rejeté le drapeau de la France.

“ Ses couleurs changent, mais ses destinées sont toujours les mêmes. Il sert encore, il servira toujours la civilisation. C'est ce drapeau glorieux qui a ramené le pape à Rome et qui a tenu son trône pendant vingt ans à l'abri de ses ailes. C'est lui qui, après avoir été planté par la main de Charles X sur les murs d'Alger, a conquis, d'Alger à Oran et de Constantine à Tunis, tous les rivages de la Barbarie. Par là, les côtes de l'Afrique sont redevenues chrétiennes ; saint Augustin a des successeurs. Et maintenant qu'il s'est engagé dans les mers de Chine, que pouvons-nous souhaiter aux braves qui le portent, sinon l'honneur et la victoire ?

“ Huit cent mille chrétiens font des vœux pour son triomphe, car leur vie en dépend, et il ne saurait reculer sans entraîner dans sa ruine les plus florissantes missions de l'extrême Orient. Deux cents missionnaires l'appellent, nos chefs estiment leurs conseils, nos soldats connaissent leur héroïque dévouement. Ils ont précédé notre drapeau chez les nations infidèles ; n'est-il pas juste, n'est-il pas nécessaire que ce drapeau les protège et les sauve aujourd'hui ? O Dieu, souvenez-vous de la France, et rendez-la aussi glorieuse qu'elle nous est chère.”

Comme les missionnaires dont parle Mgr Besson et qui ont apporté la civilisation et le dévouement à l'extrême Orient, les Sœurs, chassées de France, se sont rendues à Panama pour exercer leur charitable ministère. “ Quand j'ai vu, a dit M. de Lesseps, qu'on chassait les Sœurs de la terre française, je les ai priées de venir à Panama. Elles y sont au nombre de soixante, et, depuis leur arrivée, il n'y a plus de mortalité exceptionnelle. Je n'appartiens à

aucun gouvernement, mais je n'aime pas ces *libéraux* qui font la guerre à la religion."

Malgré ces leçons que tous les hommes sensés et de bonne foi donnent au gouvernement, il n'en continue pas moins sa guerre contre le clergé et la religion.

C'est ainsi que les aumôniers, dans les trois écoles des Arts et Métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, viennent d'être supprimés, sous prétexte qu'ils déployaient un trop grand zèle et fesaient une propagande antirépublicaine. Quoi de plus élastique que pareille accusation ! Par cette suppression, les élèves des écoles des Arts et Métiers seront désormais dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux.

Et c'est au moment où la France est en pleine crise, où la République traverse une période difficile : mécontentement dans les classes élevées dont on a froissé les sentiments libéraux, les intérêts conservateurs, les croyances les plus respectables ; mécontentement dans les classes laborieuses, en présence de la crise du travail arrivée à l'état aigu ; mécontentement parmi les agriculteurs, surchargés d'impôts, c'est en ce moment que le gouvernement ne trouve d'autres remèdes que des mesures de plus en plus iniques contre les cléricaux, la suppression de pauvres aumôniers et l'expulsion d'humbles Sœurs de charité.

Pour conjurer les périls, pour résoudre les questions sociales, ce ne serait pas trop de toutes les forces vives de la France, de tous les dévouements, de toutes les charités, et non seulement on repousse, mais on persécute la suprême force : la religion, qui, seule, par ses enseignements divins, peut apporter un remède au mal social.

L'INFLUENCE DU DÉVOUEMENT.

Un prêtre vertueux et savant, qui a joué un grand rôle dans l'accroissement du catholicisme à New-York, le R. P. Valerga, disait un jour au curé de l'Eglise française de New-York.

"J'avoue que j'ai reçu dans ma vie, peut-être plus qu'aucun autre prêtre, un nombre prodigieux d'abjurations ; mais, je dois le reconnaître, les nombreuses conversions, dont on avait le tort de me faire le principal auteur, étaient le plus souvent, l'œuvre de simples domestiques irlandaises."

Il y a vingt-cinq ans à peine, lorsque, à New-York, on demandait une domestique par la voie de la presse, le plus souvent on avait soin d'exclure les catholiques. Un jour une annonce de ce genre avait paru sur l'un des principaux journaux de la ville. Une pauvre fille irlandaise se présente à l'adresse indiquée, munie de toutes les références d'usage. Comme elle procédait à l'exhibition de

ses papiers, et qu'elle les faisait passer tour à tour sous les yeux de la maîtresse de la maison, pour lui prouver qu'elle était parfaitement en règle :

“ — Mais, d'abord, dit celle-ci, êtes-vous, oui ou non, catholique ? ”

“ — Oh ! madame, certainement, par la grâce de Dieu, je suis catholique, répondit la jeune fille.

“ — Vous n'avez donc pas lu l'annonce que j'ai fait insérer dans le journal ? reprit la dame. Je ne veux absolument pas de catholiques dans ma maison. ”

“ — Oui, je l'ai lue, votre annonce, répliqua humblement l'Irlandaise : mais, madame, qu'importe que je sois catholique, pourvu que je sois une bonne et fidèle domestique et que je vous serve bien ? Essayez, madame, et si vous n'êtes pas satisfaite de moi, vous serez toujours libre de me renvoyer. ”

A ce petit discours, qu'elle trouve plein de sagesse, la dame ne répond d'abord que par le silence... Elle fixe un instant la jeune fille, et frappée de son extérieur simple et modeste :

“ — Eh bien, entrez, lui dit-elle, et nous verrons ! ”

Pendant de longues semaines, la pauvre enfant eut de dures persécutions à subir, et de la part des maîtres et de la part des nombreux serviteurs de la maison. On ne lui épargna aucun genre de moquerie, de sarcasmes sur ses pratiques religieuses. Mais, la foi de cette fervente chrétienne fut inébranlable ; sa patience était au-dessus de toutes les épreuves.

Quelques mois se passent, et voici qu'une épidémie de fièvre scarlatine envahit la ville. Deux enfants de la maison sont subitement atteints du mal contagieux. C'est alors, de la part des autres serviteurs, tous protestants, le signal d'un sauve-qui-peut général. L'Irlandaise, elle, reste seule au poste, fidèle, généreuse, dévouée, prodiguant ses soins le jour et la nuit aux enfants malades, avec les délicates tendresses d'une mère, jusqu'à guérison complète.

Quelques années plus tard, un nouveau et grand malheur vient s'abattre sur cette famille. Une faillite anéantit sa fortune : tout doit être impitoyablement vendu.

Or, il y avait dans la maison un petit meuble précieux, cher au cœur de la mère, pour des raisons intimes et divers souvenirs tels qu'il s'en attache à ce qui nous vient de nos ancêtres. La jeune Irlandaise le savait ; elle avait compris ce qu'il en coûterait à sa maîtresse pour se séparer d'un tel souvenir. Malgré son prix élevé, elle l'achète du fruit de ses économies, et le fait placer dans la chambre de la mère de famille. Quand celle-ci rentra, elle n'aperçut que les quatre murs dénudés ; mais, à l'aspect du petit meuble tant aimé, qu'elle croyait voir pour la dernière fois, elle pâlit et s'écria tremblante :

“ — Est-il possible ! ce meuble est encore là ! ”

“ — Madame, répondit la jeune fille, il ne partira pas ! Il est à vous ! Je l'ai acheté ; je suis heureuse de pouvoir vous l'offrir ? ”

Il ne faut généralement pas tant d'éloquence pour vaincre le cœur d'une femme et surtout d'une mère. Les yeux pleins de larmes, elle tombe dans les bras de sa domestique :

“ — Oh ! lui dit-elle, votre religion est admirable. Votre dévouement héroïque pour mes enfants m'avait ébranlée : votre générosité d'aujourd'hui termine l'œuvre. C'en est fait ; comme vous, je veux être catholique. ”

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

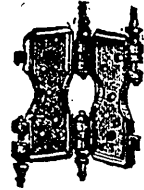
PRIONS POUR NOS MORTS :

Delphine Paquin, épouse de Gervais Lambert.—Marguerite Turcot, veuve de Chs Coutu.—Eugénie Chamberland, épouse de Guillaume Hurnault.—Ann Léonard, épouse de Luke O'Donnell.—Marie Eleonore Grégoire, veuve de Noël Bayard.—Henriette Dagenais, épouse de J. B. Perrault.—Rose Froin, veuve de Dosithee Miron.—Lucie Bouchard, épouse de Gabriel Dubé.—Julie Mayer, épouse de Paul Chartand.—Narcisse Richard.—Marcel Gauthier.—Jos. Gagnon dit Gauthier.—John Walsh.—Virginie Blanchard.—Jos. Plourde.

DE PROFUNDIS.



A MM. LES CURÉS.



LES PENTURES À RESSORT DE GIER

Sont faites d'après un nouveau système ; la plus grande force étant produite quand la porte est fermée ; ne faisant pas de bruit, très durables ; sont bienexac-tement l'**Article** requis pour **Portes d'Eglises** ou autres édifices publics. Références permises : MM. les curés de Saint-Patrick, Oka, Sorel, Sainte-Julie de Sommerset, Saint-Guillaume Upton, Saint-Barthélemy, Saint-Athanase ; le Grand Séminaire, le Maître de Poste de Montréal et nombre d'autres. En vente à Montréal chez le seul agent,

L. J. A. SURVEYER

188 RUE NOTRE-DAME, 188

(EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.)

25 Cts

Employez les

Pilules de **McGALE**

(composées de noix-longues)

Pour, les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américains de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre dur et mou.

Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

POUR AVOIR DE

Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, ayant avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantir la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

III, rue Saint-Laurent

Coin de rue Lagauchetière
MONTREAL.

ARCAND FRÈRES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames
et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

MAISON ITALIENNE.

(Fondée en 1848)

ETABLISSEMENT DE

STATUES RELIGIEUSES.

Le plus beau et le plus grand de
la Puissance

T. CARLI

STATUAIRE

66 Rue Notre-Dame Montreal.

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, saint Joseph, Vierge Mère, Immaculée Conception, saint François d'Assise, saint Benoit, saint Jean-Baptiste, saint Louis de Gonzague, saint Patrice, et un assortiment très considérable de Saints et Saintes.

Un sculpteur habile est attaché à l'établissement. Exécution de toutes matières, mais spécialement du plâtre, plastique, staff et ciment. — Prix modérés.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien.

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de droguse et matières chimiques.

LUCIEN BENOIT

ENTREPRENEUR

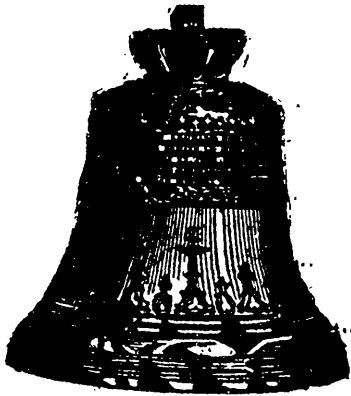
d'autel, chaires, Chemins de Croix, sculptures, dorures et peintures et tous objets servant surtout au décor d'église et au besoin du culte

No 302½ Rue Amherst.

Résidence privée

No 351 Rue Amherst. MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28

LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par N. B. Beullac, 229 Notre-Dame

GABOURY & CADIEUX
ENTREPRENEURS

d'Eglises, couvents, résidences privées, à la campagne ou à la ville.

MM. Gaboury & Cadieux, se chargent de toutes espèces de réparations à des prix très modérés

Références : — Succession Honorable CHS. WILSON, ALPH. DESJARDINS Ecr. M. P., Honorable LS. ARCHAMBAULT.

LOUIS MONETTE
BOUCHER

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés religieuses de cette ville

Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14

MONTREAL

Roast-beef, Steaks, Veau, Mouton, Langue et viandes salées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

J. B. RICHER

MARCHAND

D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.,

BEURRE, THE,

VINS, BIERRE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ

Coin des rues Lagachetière

— ET —

ST-CHARLES BORROMÉE.

NOTRE DAME
61

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Cadieux & Derome

205 & 207 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

| | |
|---|----------|
| Petit mois de Saint Joseph, 1-32, chaque..... | 5c. |
| “ “ “ “ la douzaine..... | 40c. |
| “ “ “ “ le cent..... | \$3.00c. |
| Vertu miraculeuse des Sept douleurs et sept allégresses de Saint Joseph, 1-18. | 5c. |
| Vertu miraculeuse de la Médaille de Saint Joseph..... | 5c. |
| “ “ du Cordon de Saint Joseph..... | 5c. |
| Bouvy, R. P. J.—Petit Bouquet à Saint Joseph, 1-32..... | 5c. |
| Olivier.—Sublimes Prérrogatives de Saint Joseph, 1-18..... | 8c. |
| Visites à Saint Joseph, 1-32..... | 13c. |
| do do do | 5c. |
| Ricard.—Mois de Saint Joseph, 1-32..... | 20c. |
| Hallez, Chs.—Le mois de Mars, 1-32..... | 20c. |
| Mois de Saint Joseph, 1-32 | 20c. |
| Guillaume, l'abbé.—Saint Joseph patron de l'Eglise Uni- verselle, 1-12..... | 20c. |
| Baudon, M.—Méditations pratiques pour le mois de Saint Joseph, 1-18. | 20c. |
| Patrignam, P.—Dévotion à Saint Joseph, 1-12..... | 25c. |
| Coulin.—Saint Joseph, 1-18 Br | 30c. |
| Coret.—Joseph le plus aimé et le plus aimant des hommes, 1-18 | 30c. |
| Darche, J.—Le cœur de Saint Joseph, 1-12..... | 38c. |
| Mermier, M.—Le mois de Saint Joseph, 1-18 | 38c. |
| Champeau, R. P.—Nouveau mois de Saint Joseph, 1-32.... | 50c. |
| Patrignani, A. J.—La dévotion à Saint Joseph, 1-18..... | 50c. |
| Bouvy, R. P. V.—Vertu de Saint Joseph, 2-18..... | \$1.00c. |
| Huguet, R. P.—Année miséricordieuse de Saint Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la jouissance et de la bonté de ce grand Patriarche, | 63c. |
| Huguet, R. P.—Saint Joseph avocat des causes désespérées, 1-12 | 50c. |
| do --Lauréole de Saint Joseph, 1-12..... | 88c. |

rev. were Super.
Congrégation N. D.
Maison Mère
Villa Maria